

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 15 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le mercredi quinze avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du huit avril deux mille quinze en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20 H 00.

Etaient présents : Béatrice L'ECUYER, Alain BOUSSARD, Bruno GUILLIER, Christiane ROUSSEL, Ludovic BOURDIN, Pascal DROGUEUX, Martine FRICK, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Kévin MACÉ.

Absent(s) excusé(s): Éric MEKKAKIA, Christophe PIROUÉ, Anne POTEAU, Mickaël TANGUY.

Pouvoir(s) : Éric MEKKAKIA à Christiane ROUSSEL, Christophe PIROUÉ à Béatrice L'ECUYER, Anne POTEAU à Isabelle LARMURIER, Mickaël TANGUY à Marie-Christine LEGESNE.

Conformément aux règles établies, Monsieur Alain BOUSSARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2015, a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Compte Administratif M49 2014 :

Madame le Maire quitte la salle et sous la présidence de Monsieur Bruno GUILLIER, le Compte Administratif M49 2014 est examiné et approuvé à l'unanimité, tel qu'il a été présenté par Madame le Maire :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		216.965,21
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	76.164,29	133.654,66
Totaux	76.164,29	350.619,87
Résultat de clôture		274.455,58

	<i>INVESTISSEMENT</i>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		136.038,33
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	1.593,00	38.810,86
Totaux	1.593,00	174.849,19
Résultat de clôture		173.256,19

	<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		353.003,54
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	77.757,29	172.465,52
Totaux	77.757,29	525.469,06
Résultat de clôture		447.711,77

Compte de Gestion M49 2014 :

Le Compte de Gestion M49 2014 dressé par le Receveur Municipal Monsieur Ludovic BONNETON, portant les mêmes chiffres que le Compte Administratif M49 2014, il est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 M49 :

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2014 pour la M49, fait ressortir un excédent de fonctionnement de 274.455,58 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

Décide l'affectation suivante :

- Report de fonctionnement (002) 274.455,58 €

Budget Primitif 2015 M49 :

Le Budget Primitif 2015 M49 proposé pour vote s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour la somme de 394.121,02 €, et pour la section investissement pour la somme de 433.506,58 € en recettes et en dépenses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Compte Administratif 2014 M14 :

Madame le Maire quitte la salle et sous la présidence de Madame Isabelle LARMURIER, le Compte Administratif M14 2014 est examiné et approuvé à l'unanimité, tel qu'il a été présenté par Madame le Maire :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	462.214,09	678.836,91
Totaux	462.214,09	678.836,91
Résultat de clôture		216.622,82

	<i>INVESTISSEMENT</i>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	793.148,03	
Part affectée à l'investissement		722.105,76
Opérations de l'exercice	229.004,39	409.925,52
Totaux	1.022.152,42	1.132.031,28
Résultat de clôture		109.878,86

	<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	793.148,03	
Part affectée à l'investissement		722.105,76
Opérations de l'exercice	691.218,48	1.088.762,43
Totaux	1.484.366,51	1.810.868,19
Résultat de clôture		326.501,68

Compte de Gestion 2014 M14 :

Le Compte de Gestion 2014 M14 dressé par le Receveur Municipal Monsieur Ludovic BONNETON, portant les mêmes chiffres que le Compte Administratif M14 2014, il est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 M14 :

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2014 pour la M14, fait ressortir un excédent de fonctionnement de 216.622,82 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

Décide l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté 002) 216.622,82 €

Vote des 4 taxes 2015 :

Suite à la réunion de la commission des finances du 07 avril 2015, il est proposé l'augmentation suivante des 4 taxes : Taxe d'Habitation passe de 15,86 % à 16,527 %, Taxe Foncière Bâti passe de 12,25 % à 12,77 %, Taxe Foncière Non Bâti passe de 30,85 % à 32,148 %, CFE passe de 16,28 % à 16,96 %. Cela donnerait un produit correspondant de 271.988 €. (voir tableau récapitulatif ci-après).

TAXES	TAUX 2014	BASES D'IMPOSITION	TAUX VOTES	PRODUIT CORRESPONDANT
HABITATION	15,86	832300	16.527	137554
FONCIER BÂTI	12,25	604600	12.77	77207
FONCIER NON BÂTI	30,85	140400	32.148	45135
CFE	16,28	71300	16.96	12092
TOTAL				271988

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident d'augmenter les quatre taxes comme suit : Taxe d'Habitation 16,527 %, Taxe Foncière Bâti 12,77 %, Taxe Foncière Non Bâti 32,148 %, CFE 16,96 %. Soit un produit correspondant de 271.988 €.

Budget Primitif 2015 M14 :

Le Budget Primitif 2015 M14 proposé pour vote s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour la somme de 900.051,70 €, et pour la section investissement pour la somme de 663.410,87 € en recettes et en dépenses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte par 1 Abstention et 14 voix Pour.

Redevance occupation du domaine public ERDF :

ERDF verse chaque année une redevance pour le droit de passage sur le domaine public. Elle évolue proportionnellement aux valeurs des index BTP. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal, au taux maximum et dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Redevance occupation du domaine public France Télécom :

France Télécom verse chaque année une redevance pour le droit de passage sur le domaine public. Elle évolue proportionnellement aux valeurs des index BTP. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette redevance et autorise Madame le Maire, à en faire la demande.

Demande subvention DETR 2015 défense incendie hameau Les Taillis :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de mettre en place sur le hameau Les Taillis, une défense incendie. Elle précise que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, notre commune peut bénéficier d'une subvention de 7.034,03 € correspondant à 50 % du montant H.T. du projet d'implantation d'une réserve incendie dans le hameau Les Taillis. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ce projet de financement pour la mise en place d'une réserve incendie dans le hameau Les Taillis et sollicite de la part de l'État une subvention à hauteur de 50 % soit d'un montant de 7.034,03 € dans le cadre de la DETR 2015.

Adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM :

Par courrier en date du 17 mars 2015, le SDESM, nous demande de nous prononcer sur l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

Maintien accessibilité du point d'arrêt prioritaire LA FONTAINE :

Par courrier en date du 25 mars dernier, le STIF nous informe qu'un schéma directeur d'accessibilité-agenda programmée (SDA-ADAP) a été adopté. Sont concernés : la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Considérant que notre commune est maître d'ouvrage pour le point d'arrêt d'accessibilité LA FONTAINE, qui est déjà accessible, considérant la nécessité du maintien d'accessibilité du point d'arrêt prioritaire LA FONTAINE qui est déjà accessible, considérant la nécessité d'engager la collectivité dans le cadre du SDA-ADAP, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le point d'arrêt d'accessibilité LA FONTAINE qui est déjà accessible et dit que cette délibération vaut signature du SDA-ADAP et qu'elle engage la collectivité.

Affaires diverses :

Renégociation du taux de l'emprunt n° 72217478051 portant sur l'achat de la propriété du 1 rue de la Mairie :

Une demande de renégociation du taux de l'emprunt n° 72217478051, portant sur l'achat de la propriété du 1 rue de la Mairie, a été faite auprès du Crédit Agricole de Meaux et de la Caisse d'Épargne de Melun. Après analyse, c'est le Crédit Agricole de Meaux qui est le mieux disant :

Taux actuel 3,07 %	Taux réaménagement 1,56 %
Crédit restant dû 54.262,80 €	Indemnité de gestion 277,64 €
Montant à réaménager 56.206,31 €	Nombre d'échéances restantes 27
Echéance actuelle 2.232,83 €	Echéance réactualisée 2.197,29 €
Frais de dossier 108,53 €	Coût total du crédit 59.326,83 €
Gain client 851,05 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à renégocier le taux de l'emprunt n° 72217478051, portant sur l'achat de la propriété du 1 rue de la Mairie, auprès du Crédit Agricole de Meaux. La date du réaménagement devra intervenir avant la prochaine échéance du 13 juin 2015.

Questions diverses :

Madame Béatrice L'ECUYER donne lecture de la demande de l'association AIDEALE de Coulommiers, qui recherche une salle des fêtes, pour organiser un loto au profit des sans-abris. Après un tour de table, il est décidé de leur prêter à titre gratuit la salle polyvalente, en faisant attention que ce loto ne soit pas rapproché de celui de notre Comité des Fêtes.

Elle informe d'une prochaine exposition itinérante, intitulée « Dire non aux pesticides ». Elle est gratuite et organisée par Aqu'i'Brie. Elle se tiendra en Mairie à compter du 06 juin prochain, pendant deux semaines. L'école de Vaudoy, sera invitée à visiter cette exposition.

Elle informe que la prochaine réunion soit de CM, soit avec tous les conseillers (selon qu'il y est ou non des délibérations à prendre d'ici là), qui se tiendra en mairie de Vaudoy le 28 mai prochain à 20 h, afin de faire le point, notamment sur l'adhésion de la commune de COURTOMER à la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres (un document de travail « évolution du périmètre intercommunale de la CCSY va être adressé aux conseillers).

Elle informe de l'arrêt de travail prolongé jusqu'au 13 juillet 2015 de l'agent technique Monsieur Jean-Luc ROGATI.



Monsieur Kévin MACÉ rend compte du vote proposé sur le site internet de notre commune, pour notre futur blason. Pour rappel, il a été réalisé gratuitement par Monsieur Jean-François BINON Héraldiste. Il y avait le choix entre quatre blasons, voici celui qui a retenu votre attention avec 29 voix sur 62 votes. Pour le consulter en plus grand, rendez-vous sur le site internet de la Mairie.

Il informe que le site internet, fera l'objet prochainement d'une nouvelle organisation avec une nouvelle mise en page.

Madame Marie-Christine LEGESNE rend compte de la chasse aux œufs organisée le lundi de Pâques au City Stade. 60 enfants présents à cette manifestation, qui a remporté un très vif succès. Opération à renouveler l'année prochaine. Elle tient à remercier Kévin MACÉ pour la belle affiche qu'il a réalisée pour cette occasion, ainsi que ceux qui se sont joints à elle pour mener à bien le projet.

Elle fait part de la prochaine distribution des flyers concernant des tournois sportifs sur les City-Stades de Pécy, Villiers-st-Georges, Vaudoy-en-Brie et Provins du 21 au 24 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme L'ECUYER lève la séance à 22 h 20

Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.

NOMS	PRENOMS	POUVOIRS	SIGNATURES
L'ECUYER	Béatrice		
BOUSSARD	Alain		
GUILLIER	Bruno		
ROUSSEL	Christiane		
BOURDIN	Ludovic		
MACÉ	Kévin		
DROGUEUX	Pascal		
TANGUY	Mickaël	M-C. LEGESNE	
LEGESNE	Marie-Christine		
GRANDISSON	Max		
PIROUÉ	Christophe	B. L'ECUYER	
FRICK	Martine		
MEKKAKIA	Éric	C. ROUSSEL	
POTEAU	Anne	I. LARMURIER	
LARMURIER	Isabelle		